

Contact

Direction de l'urbanisme,
constructions et
espace public
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1110 Morges
urbanisme@morges.ch
Tél. +41 21 804 96 70

Plus d'informations sur
morges.ch/pacom



PLAN D'AFFECTATION
COMMUNAL

morges
VILLE DE MORGES



C'EST QUOI ?

Le PACom est un plan d'aménagement du territoire qui établit les règles d'utilisation du sol et des constructions.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le PACom définit des zones constructibles ou inconstructibles avec des règles spécifiques comme les affectations, la hauteur des bâtiments, le nombre de places de stationnement pour vélo, etc.

POUR QUI ?

Le PACom s'applique à toutes et tous. Son contenu guide les professionnel·le·s dans l'élaboration des projets.

POURQUOI LE RÉVISER ?

Le plan actuel date de 1990 et n'est plus conforme au cadre légal. C'est aussi l'occasion d'intégrer les nouveaux enjeux sociaux, climatiques et économiques.

EN RÉSUMÉ

Le PACom concrétise la volonté de la Ville de s'engager durablement pour sa population. La préservation du patrimoine, l'amélioration entre espace public et espace privé, la qualité des aménagements extérieurs et les aspects écologiques font désormais partie de son principal outil d'aménagement du territoire.

QUELQUES CHANGEMENTS PRÉVUS PAR LE PACOM

Logements d'utilité publique



Énergies renouvelables



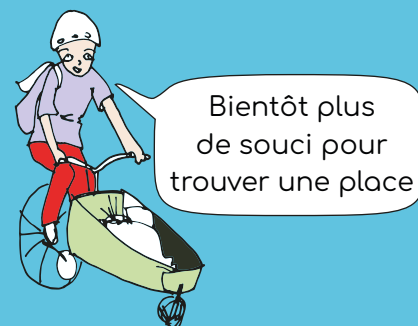
Traitement des fronts de rue



Densification



Augmentation des places pour vélo



Aménagements favorables à la biodiversité

